

Le 14 novembre 2025

**ARRETE N° 2025/312**

*Objet : portant autorisation d'inhumation dans le cimetière communal  
N° d'ordre 2025/21*

Le Maire de La Chapelle Saint Aubin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L2223-3 et R2213-31,

Vu la demande d'inhumation en date du 10 novembre 2025 présentée par les établissements Duluard sis Parc d'activité des Hunaudières 72230 Ruaudin pour le compte de monsieur Jordan VERRIER, fils du défunt, tendant à obtenir l'autorisation de disperser les cendres de monsieur Carol, Jacques, Michel VERRIER dans le cimetière de la commune de La Chapelle Saint Aubin,

Vu l'autorisation de crémation en date du 08 novembre 2025 délivrée par la commune de Ruaudin (Sarthe),

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup> :

Il est accordé l'autorisation de dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir du cimetière de la commune de La Chapelle Saint Aubin

de monsieur Carol, Jacques, Michel VERRIER,  
né le 02 avril 1967 à Le Mans (Sarthe),  
domicilié à Saint Cosme en Vairais (Sarthe) 28 avenue Véron de Forbonnais,  
décédé le 31 octobre 2025 à Saint Cosme en Vairais (Sarthe) 28 avenue Véron de Forbonnais.

Article 2 :

La dispersion des cendres aura lieu le lundi 17 novembre 2025 à 10h00. Il appartiendra aux établissements Duluard d'observer les prescriptions légales et réglementaires.

Article 3 :

Monsieur le directeur général des services de La Chapelle Saint Aubin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Joël LE BOLU



Certifié exécutoire compte tenu  
de la publication du 17 NOV. 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes-6, allée, de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX- dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)